

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 1er juillet  
**2015 (08)** 2015 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames,  
**1er Juillet** Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeline Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
	Alain Lalonde

Était absent le conseiller André Lapierre.

Sous la présidence de son honneur la mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et  
indique les procédures du déroulement de la soirée.  
\*\*\*\*\*

**15-158 2- Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point suivant :

- 13.5 Modification de zonage 139-54.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-159 3- Adoption des procès-verbaux**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2015 ainsi que le  
procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 juin 2015, soient et sont  
adoptés, dans leurs forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4- Rapport d'activités de la mairesse**

**5. Lecture du résumé des correspondances reçues**

**5.1 Dépôt du rapport financier en date du 23 juin 2015**

**15-160 6. Adoption des comptes à payer au montant de 56 108.62 \$**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 56 108.62 \$, soit et est  
adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en  
vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer  
les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

8720	Armtec	9 419.35 \$
8721	Les Artisans du textile inc.	305.08 \$
8722	Ass. des chefs en sécurité incendie du Qc	272.49 \$
8723	Me Pierre-Édouard Asselin	253.71 \$
8724	Johanne Baillargeon	57.04 \$
8725	Jean-Pierre Bédard	21.83 \$
8726	Martine Bélanger	755.27 \$
8727	Les laboratoires Environex	81.86 \$
8728	Bourassa alimentation	135.63 \$
8729	Jean-Pierre Campeau	30.00 \$

8730	Services de cartes Desjardins	531.10 \$
8731	Centre Jardin Excels	2 146.09 \$
8732	Centre liquidation Raynat Inc.	362.27 \$
8733	Home Hardware	45.98 \$
8734	Groupe H2O	44.42 \$
8735	Coopsco des Laurentides	1 720.37 \$
8736	Corporate Express Canada Inc.	229.94 \$
8737	Claude Rondeau Ent. Électricien	482.32 \$
8738	Dunton Rainville	517.39 \$
8739	Échelles C.E. Thibault Inc.	126.47 \$
8740	Eddynet Inc.	6 054.58 \$
8741	Équipements Cloutier	121.24 \$
8742	Équipement Laurentien Enr.	4 105.31 \$
8743	Esthétique d'auto Ste-Agathe	606.61 \$
8744	Jean Rémy Fer Forgé	1 800.00 \$
8745	Fleurs d'Élysée	103.47 \$
8746-47	Garage Marcel Lamarche	1 443.05 \$
8748	Garage de pneus NDM	175.26 \$
8749	Groupe Gagnon	302.67 \$
8750	Le Groupe Harnois	2 315.61 \$
8751	Inspec-Sol Inc.	408.16 \$
8752	Journal Altitude 1350	373.69 \$
8753	L'Exhibit	311.58 \$
8754	André Lapierre	79.12 \$
8755	Marie-Ève Laviolette	447.38 \$
8756	Les Sables La-Ro Ltée	888.44 \$
8757	Linde Canada Ltée	13.69 \$
8758	Mouvement des aînés	275.94 \$
8759	Multi Routes	13 111.29 \$
8760	Patrick Morin	147.71 \$
8761	Pneu Villemaire	1 539.09 \$
8762	Produits San. des Plaines	416.23 \$
8763	Madeleine Proulx	121.90 \$
8764	R.M. Leduc & Cie Inc.	525.29 \$
8765	Info Page	127.85 \$
8766	Céline Riopel	267.56 \$
8767	Chantal Soucy	971.90 \$
8768	SRAD Communications	616.26 \$
8769	St-Donat Marine	39.21 \$
8770	Suspension Beaudry	217.21 \$
8771	Les uniformes Moderna	642.71 \$
8772	Martine Bélanger	100.00 \$*
8773	Bell Canada	730.69 \$*
8774	Michel Burns	100.00 \$*
8775	Centre de liquidation Raynat Inc.	505.27 \$
8776	Croix Bleue	3 360.78 \$*
8777	Roger Desjardins	50.00 \$*
8778	EMRN	1 330.72 \$
8779	Les entreprises Roland Morin Inc	8 006.29 \$*
8780	Joelle Étienne	100.00 \$*
8781	Féd. Québécoise des Municipalités	21.19 \$*
8782	Alain Lalonde	125.00 \$*
8783	Mireille Levasseur	50.00 \$*

8784	Ministère des Finances	461.06 \$*
8785	MRC de la Matawinie	69.50 \$
8786	Gilles Pelletier	100.00 \$*
8787	Pitneyworks	420.12 \$*
8788	Louise Ratelle	50.00 \$*
8789	Louise Robert	100.00 \$*
8790	Rogers	69.44 \$*
8791	André Savage	50.00 \$*
8792	Roland Soucy	100.00 \$*
8793	Telus	158.79 \$*
8794	ADMQ	91.93 \$*
8795	Bell Canada	108.77 \$*
8796	Compo Recycle	31 111.49 \$*
8797	Fonds d'information sur le territoire	44.00 \$*
8798	GDG Environnement	63 898.89 \$*
8799	Investissement GC Inc.	500.00 \$
8800	Journal Altitude 1350	977.33 \$
8801	Myriane Marcil	151.00 \$
8802	MRC de la Matawinie	15 582.91 \$*
8803	Soc. Canadienne de la Croix-Rouge	150.00 \$
8804	Syndicat Canadien	522.50 \$*
8805	Table régionale des organismes	100.00 \$
8806	Bell Canada	28.33 \$*
8807	Compo Recycle	1 306.84 \$*
8808	Conteneur Recycle Inc.	5 109.88 \$*
8809	Rogers	70.83 \$*
8810	Société canadienne des postes	117.85 \$*

Total des incompressibles : 132 147.58 \$

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES**

### **7. Règlements et avis de motion**

#### **A-2015-06 Avis de motion - Règlement # 198 [n/d R-198]**

Le conseiller Alain Lalonde donne avis de motion à l'effet d'adopter un règlement visant à établir les règles et les tarifs sur l'utilisation du site de récupération des matériaux secs de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci.

### **Période de questions sur la réglementation**

#### **8. Administration et ressources humaines**

#### **15-161 8.1 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut [n/d N-905]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande d'aide financière, du tournoi de golf, de la fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **15-162 8.2 Fédération Québécoise des Municipalités [n/d N-133]**

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**CONSIDÉRANT QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

**Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,**

**D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;

- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-163 8.3 Fondation des rues principales [n/d N-293]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la participation au colloque annuel de la fondation rues principales au coût de 195 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-164 8.4 MRC Matawinie - Entente relative à une desserte pour l'évacuation des blessés en TNO [n/d N-23 et N-927]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'entente de service pour l'évacuation des blessés dans les TNO par notre service de premiers répondants.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la mairesse et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-165 8.5 Projet de résolution pour le renouvellement 2015-2016 du contrat d'assurance collective [n/d N-22]**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci offre à son personnel, une assurance-collective;

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	.354 \$	.421 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	.038 \$	.038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.68 \$	4.38 \$
Assurance-maladie : - individuelle - couple - monoparentale - familiale	89.79 \$ 270.98 \$ 177.58 \$ 296.41 \$	125.50 \$ 379.05 \$ 247.70 \$ 414.83 \$
Assurance pour les soins dentaires : - individuelle - couple - monoparentale - familiale	22.04 \$ 44.07 \$ 32.27 \$ 50.40 \$	38.88 \$ 77.74 \$ 56.92 \$ 88.91 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.646 \$	.775 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.831 \$	3.297 \$

C

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adhère à un Fonds d'assurance collective régional et que la municipalité désire maintenir son adhésion;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ CONSULTANT, d'accepter les conditions qui ont été négociées;

Il est en conséquence proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les conditions de renouvellement de la Croix Bleue pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 aux taux ci-après identifiés:

que Madame Chantal Soucy, directrice générale, soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 15-166 8.6 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière TROCL [n/d N-983]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de soutenir le réseau de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière, pour une somme de 100 \$, dans le cadre de la semaine de visibilité des organismes communautaires autonomes de Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration  
et les ressources humaines**

**9. Sécurité publique**

**9.1 Rapport du conseiller responsable**

**15-167 9.2 Croix-Rouge Canadienne [n/d N-193]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci poursuit son entente avec la Croix-Rouge Canadienne du Québec pour les services aux sinistrés, lors de Sécurité civile majeure sur notre territoire, pour une somme de 150 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10. Voirie**

**10.1 Rapport du conseiller responsable**

**15-168 10.2 Devis travaux de chemin 2015 [n/d C-87]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le devis général pour les travaux d'infrastructure et de revêtement pour les chemins Montée du Cap et de Lac Sauvage selon les estimations déposées par l'ingénieur Pierre Desmarais et autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offre.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-169 10.3 Devis surveillant de chantier et contrôle de la qualité- travaux 2015 [n/d C-88]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le devis général pour la surveillance de chantier et le contrôle de qualité des travaux d'infrastructure et autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offre.

Adopté unanimement par les conseillers.



**15-170 10.4 Travaux de chemin 2015 [n/d N-455]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la liste des travaux pour les chemins de l'Arc, de la Falaise et du Lac Galipeau.

Les travaux sont estimés à 44 200 \$ et seront effectués à l'interne. Les dits travaux seront effectués à même les sommes disponibles au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-171 10.5 Achat d'équipement – Fendoir (équipement de scellement de fissures) [n/d N-265]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande d'achat du directeur des travaux publics pour l'acquisition d'un fendoir selon la soumission de Stinson équipement au coût de 7973.52 \$ taxes et transport inclus.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la voirie**

**11. Environnement et Hygiène du milieu**

**11.1 Rapport de la conseillère responsable**

**Période de questions sur l'environnement  
et l'hygiène du milieu**

**12. Santé, famille et petite enfance**

**12.1 Rapport de la conseillère responsable**

**Période de questions sur la santé, famille et petite enfance**

**13. Aménagement, urbanisme**

**13.1 Rapport du conseiller responsable**

**15-172 13.2 Demande de dérogation mineure : Michel Crevier  
[n/d Matricule 5728 86 8742]**

**Attendu que** monsieur Michel Crevier a adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour la propriété située au 1200, chemin du Domaine;

**Attendu que** la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de réduire la marge de recul arrière de 15 mètres à 10 mètres, afin d'autoriser l'agrandissement et la transformation d'une galerie existante, en véranda — moustiquaire au bâtiment principal;

**Attendu que** la propriété se situe dans la zone 15-1 et que la marge de recul avant dans cette zone est de 7,6 mètres;

**Attendu que** la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde la demande de dérogation, conditionnellement à ce que la véranda — moustiquaire projetée de 3,911 m x 4,572 m, ne soit jamais fermée, ni transformée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-173 13.3 Demande de dérogation mineure : Richard Désy et AI  
[n/d Matricule 6528 86 6928]**

**Attendu que** monsieur Richard Désy et AI ont adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour la propriété située au 3530, chemin du lac Georges;

**Attendu que** la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'empiètement de 3,5 mètres dans la marge de recul avant afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire existant;

**Attendu que** la propriété se situe dans la zone 115-1 et que la marge de recul avant dans cette zone est de 7,6 mètres;

**Attendu que** la superficie totale inscrite au rôle d'évaluation est de 3 311,90 mètres carrés;

**Attendu que** la superficie totale inscrite au plan de propriété déposé avec la demande, préparé par monsieur Tristan Séguin, de la firme Rado, Corbeil & Généreux sous le numéro 1618 de ses minutes, est de 4 262,8 mètres carrés;

**Attendu qu'**après discussions, les membres du conseil souhaitent que les propriétaires procèdent à la validation et à la correction de la superficie totale de l'immeuble;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller André Savage

et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte pour étude la demande.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-174 13.4 Demande de dérogation mineure : Catherine De Sève et Frank Desgagnés [n/d Matricule 6225 15 7511]**

**Attendu que** madame Catherine De Sève et monsieur Frank Desgagnés ont adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour la propriété située au 2901, chemin du lac Galipault;

**Attendu que** la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'empiètement de 21 centimètres dans la marge de recul arrière du bâtiment principal;

**Attendu que** la propriété se situe dans la zone 120-1 et que la marge de recul arrière est de 7,6 mètres;

**Attendu qu'**un agrandissement du bâtiment principal a été réalisé en 1991 par le propriétaire, sans avoir obtenu de permis d'agrandissement auprès de la municipalité;

Pour ces motifs,  
il est proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande compte tenu du fait que les travaux ont été réalisés sans permis.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-175 13.5 Modification de zonage 139-54 [n/d R-139-54]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de modification de zonage demandée par Investissement G.C.

Le conseil accepte, par le fait même, le remboursement de la somme de 500\$ versée au dossier.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

**14. Promotion et développement économique**

**15-176 14.1 Bottin Le Donatien- Journal Altitude [n/d N-294]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de renouvellement de la publicité du bottin Donatien, au coût de 977.33 \$ taxes incluses.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la promotion et  
le développement économique**

**15. Loisirs, Art et Culture**

**15.1 Rapport de la conseillère responsable**

**15-177 15.2 Camp de jour - demande de remboursement [n/d N-109]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de remboursement de Madame Myriane Marcil, des frais supplémentaires de 151 \$ pour les non-résidents, lors de l'inscription au camp de jour de St-Donat.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture**

**15-178 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants  
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :  
# 15-160, 15-165, 15-166, 15-167, 15-170, 15-171, 15-176, 15-177.**

---

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

**9 personnes**

**Fin de la session 20h45**

---

**Roxanne Turcotte, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**